



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni le 11 décembre 2025 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 35

Votants : 51

Secrétaire de séance : Alain FOLLIC

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Martine PRIMA
BAYE :	-
CLOHARS-CARNOËT :	Jérôme LE BIGAUT
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Yanig MOELO
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Eric ALAGON, Patrick TANGUY, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT, Hélène LE BOURHIS
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Denis BARGUIL (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Pascal BOZEC (BAYE), Denez DUIGOU (CLOHARS), Anne MARECHAL (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Manuel POTTIER (QUIMPERLE), Danièle BROCHU (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
Pascal BOZEC (BAYE) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jérôme LE BIGAUT (CLOHARS)
Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné à Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC)
Manuel POTTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)

Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Patrick TANGUY (QUIMPERLE)
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)

DCC2025-241

VIE COURANTE
19- FINANCES

**Autorisation donnée au Président d'engager, liquider et mandater les dépenses
d'investissement avant le vote du budget 2026**

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

BUDGET PRINCIPAL

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
20 - Immobilisations incorporelles	412 500	103 125
204 - Subventions d'équipement versées	4 984 500	1 246 125
21 - Immobilisations corporelles	2 883 115	720 779
23 - Immobilisations en cours	9 344 700	2 336 175
26 - Participations et créances rattachées à des participations	423 000	105 750
458151 - Opérations accessibilité du sentier n°1 - Clohars	48 400	12 100
458154 - Opérations accessibilité du sentier n°4 - Moëlan	27 800	6 950
TOTAL GENERAL	18 124 015	4 531 004

BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
20 - Immobilisations incorporelles	82 000	20 500
21 - Immobilisations corporelles	99 900	24 975
23 - Immobilisations en cours	291 400	72 850
TOTAL GENERAL	473 300	118 325

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ECONOMIQUE

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
21 - Immobilisations corporelles	52 500	13 125
23 - Immobilisations en cours	959 700	239 925
TOTAL GENERAL	1 012 200	253 050

BUDGET ANNEXE SITC

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
21 - Immobilisations corporelles	1 004 230	251 058
TOTAL GENERAL	1 004 230	251 058

BUDGET ANNEXE MOBILITES

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
21 - Immobilisations corporelles	361 400	90 350
23 - Immobilisations en cours	6 600	1 650
27 - Autres immobilisations financières	300 000	75 000
TOTAL GENERAL	668 000	167 000

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
20 - Immobilisations incorporelles	186 524	46 631
21 - Immobilisations corporelles	933 048	233 262
23 - Immobilisations en cours	5 870 157	1 467 539
TOTAL GENERAL	6 989 729	1 747 432

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Chapitres	Crédits ouverts au BP2025 + DM	Montant autorisé avant le vote du BP2026
20 - Immobilisations incorporelles	157 023	39 256
21 - Immobilisations corporelles	1 415 349	353 837
23 - Immobilisations en cours	3 841 590	960 397
45811 - Opérations remise en conformité / AELB	80 000	20 000
TOTAL GENERAL	5 493 962	1 373 490

L'assemblée délibérante est invitée à :

- AUTORISER le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

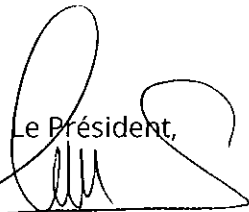
- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC